

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ÉFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-37 du 16 décembre 2019 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930799S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pascal MOREL est nommé directeur de la recherche et de la valorisation de l'Établissement français du sang au 1^{er} janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 décembre 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS